



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2017-107

PUBLIÉ LE 14 SEPTEMBRE 2017

Sommaire

DDCSPP

32-2017-09-13-002 - Décision de subdélégation de signature du responsable d'unité opérationnelle (3 pages) Page 3

DDFIP

32-2017-09-01-002 - Arrt portant dlgation de signature (2 pages) Page 7
32-2017-09-01-012 - CONDOM-collective 01092017 (2 pages) Page 10
32-2017-09-01-016 - Delegation agents PCRП 01092017 (1 page) Page 13
32-2017-09-01-015 - Délégation PCRП 010920176 (2 pages) Page 15
32-2017-09-01-020 - delegation PGP services 01 09 2017 (6 pages) Page 18
32-2017-09-01-017 - delegation PPR services septembre 2017 (2 pages) Page 25
32-2017-09-01-013 - Délégations PCE 01092017 (2 pages) Page 28
32-2017-09-01-003 - EDR Collective 01092017 (2 pages) Page 31
32-2017-09-01-014 - Liste délégations agents PCE 01092017 (1 page) Page 34
32-2017-09-01-011 - Liste des Délégataires 01092017 (1 page) Page 36
32-2017-09-01-007 - Liste des délégataires PGF 01092017 (1 page) Page 38
32-2017-09-01-009 - Liste des Délégataires SIE AUCH 04 09 2017 (1 page) Page 40
32-2017-09-01-004 - Liste resp de services 01092017 (1 page) Page 42
32-2017-09-01-005 - Liste resp de trésoreries 01092017 (1 page) Page 44
32-2017-09-01-006 - PGF -Collective 01092017 (2 pages) Page 46
32-2017-09-01-021 - Resp pole gestion publique et adjoint 01 09 2016 (2 pages) Page 49
32-2017-09-01-018 - responsable PPR et adjoints septembre 2017 (2 pages) Page 52
32-2017-09-01-008 - SIE AUCH collective 04 09 2017 (2 pages) Page 55
32-2017-09-01-010 - SIE AUCH collective 04 09 2017 (2 pages) Page 58
32-2017-09-01-019 - subdelegations ordonnancement septembre2017 JB (2 pages) Page 61

DDT

32-2017-09-13-004 - ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE DE M. BLACHERE A SES COLLABORATEURS (4 pages) Page 64

PREF-DIRCIME

32-2017-09-01-022 - COUR D APPEL D AGEN Décision portant délégation de signature ordonnancement secondaire (4 pages) Page 69
32-2017-09-01-023 - COUR D APPEL D AGEN Processus "commande publique" "frais de justice" "interventions" Décision portant habilitation de fontionnaires (8 pages) Page 74

DDCSPP

32-2017-09-13-002

Décision de subdélégation de signature du responsable
d'unité opérationnelle



PREFECTURE DU GERS

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

DECISION

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
- VU** le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la république et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,
- VU** le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2017 de M. Le Premier Ministre nommant M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers à compter du 1^{er} septembre 2017 ;
- VU** le décret du 10 juin 2015, portant nomination de M. Pierre ORY, en qualité de préfet du Gers ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 32-2017-08-29-005, portant délégation de signature à M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations en qualité de responsable d'unité opérationnelle ;

PRÉFECTURE DU GERS

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

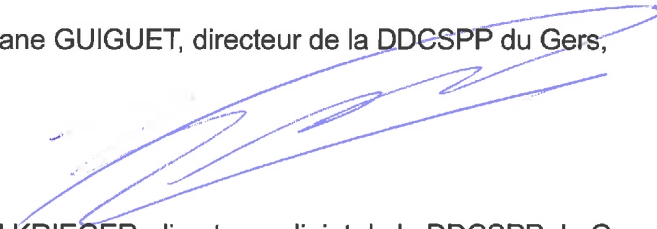
DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane GUIGUET, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Gers, et de M. Pascal KRIEGER, directeur départemental adjoint, subdélégation est donnée à :

SIGNATURE TYPE

M. Stéphane GUIGUET, directeur de la DDCSPP du Gers,



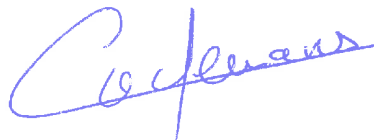
M. Pascal KRIEGER, directeur adjoint de la DDCSPP du Gers



Mme Isabelle PEREIRA DA COSTA, secrétaire générale,



Mme Sylvie CORDEMANS, gestionnaire comptable,



M. Michael ECALLE, gestionnaire,





PRÉFECTURE DU GERS

Direction Départementale de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations

à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet.

à l'effet de valider dans l'outil Chorus DT et Chorus formulaire.

ARTICLE 2 - Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet du GERS, et notifiée à M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie.

Fait à AUCH, le **13 SEP. 2017**

Le directeur départemental de la
Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations



Stéphane GUIGUET

DDFIP

32-2017-09-01-002

Arrt portant dlgation de signature

délégation spéciale missions rattachées

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 1^{er} septembre 2017

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour les missions rattachées

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. MISSION RISQUES ET AUDIT :

- M. Sylvain DOMERGUE, Inspecteur Principal des Finances Publiques, responsable de la mission risques et audit

cellule qualité comptable :

- Mme Fabienne LANOUGADERE, Inspectrice des Finances Publiques, responsable de la cellule qualité comptable

mission départementale d'audit :

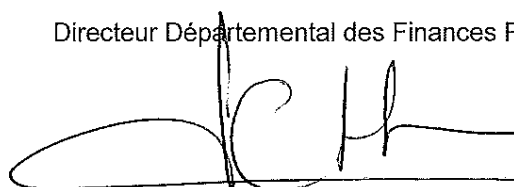
- M. Sylvain DOMERGUE, Inspecteur Principal des Finances Publiques,
- M. Thierry ACHARD, Inspecteur Principal des Finances Publiques,
- Mme Christine SENSEBE, Inspectrice des Finances Publiques

2. MISSION POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ETAT :

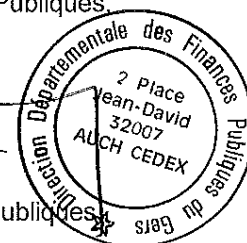
- Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, correspondante départementale de la Politique immobilière de l'État.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Directeur Départemental des Finances Publiques



Jean-Claude HERNANDEZ,
Administrateur Général des Finances Publiques



DDFIP

32-2017-09-01-012

CONDOM-collective 01092017

CONDOM-collective



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.257 A, L.247 et R*247-4 et suivants ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;
Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;
Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **M. Bernard MONTET**
- **Mme Elyane MARTIN**

à l'effet de prendre ou de signer, au nom du Directeur départemental des finances publiques :

- 1°) dans la limite de 15 000 €, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction ;
- 2°) sans limite de montant, des décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 3°) dans la limite de 15 000 € par demande, des décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA ;
- 4) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 5°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 6°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 € ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Sophie DURET**
- **Mme Elise RODRIGUEZ-HERNANDEZ**
- **M. Laurent DURET**
- **M. Vincent CLERGUE**
- **M. Patrice PETI-JEAN**
- **M. Olivier LAUGA**
- **Mme Carole LLUSCA**
- **Mme Marie-Christine MARTINEZ**
- **Mme Annie GRAVOUIL-POURROUQUET**
- **Mme Hélène PEREZ**
- **M. Claude DUBOS**
- **M. Arnaud FLAMENT**
- **M. Guillem TOURNOU**
- **Mme Béatriz LACOSTE**

à l'effet de prendre ou de signer, au nom du Directeur départemental des finances publiques :

1°) des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 € ;

2°) dans la limite de 10 000 € par demande, des décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA ;

3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Article 3 - Délégation de signature est donnée par le responsable du SIP-SIE de Condom, aux agents administratifs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Claudine DUPRAT**
- **Mme Céline RAFEL**
- **Mme Carole MALARET**
- **M. Gaël LEROY**
- **M. Laurent LAPENE-DEYTIEUX**

À l'effet de prendre, au nom du Directeur départemental des finances publiques, dans la limite de 2 000 € des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières.

- **Mme Carole MALARET**

À l'effet de prendre ou de signer, au nom du Directeur départemental des finances publiques, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 6 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, notamment les relances et les mises en demeure de payer, ainsi que les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

Article 4 – Toutefois, pour tous les agents, inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

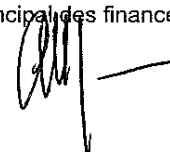
Article 5 – En cas d'absence du responsable du SIP-SIE de Condom, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à **Mme Elyane MARTIN** et **M. Bernard MONTET**, inspecteurs des finances publiques.

Article 6 – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1^{er} septembre 2017

Le responsable du SIP-SIE,

Alain MOREAU
Inspecteur principal des finances publiques



DDFIP

32-2017-09-01-016

Delegation agents PCRП 01092017

Liste Delegation agents PCRП



DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

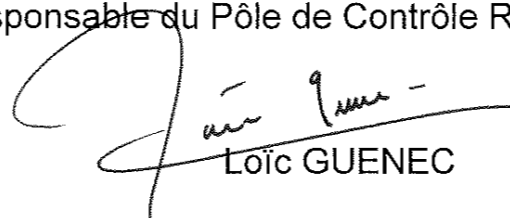
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine

MME DIANA Germaine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M DUHAMEL Michel	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017
MME LABAT Pascale	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M SEMPE Alain	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017
MME SABATHIER Martine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M Loïc GUENEC	Inspecteur Principal des finances publiques	01/09/2017

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 1^{er} septembre 2017

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine



Loïc GUENEC

Inspecteur Principal des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-015

Délégation PCRП 010920176

Délégation PCRП



Direction Générale des Finances Publiques
Direction Départementale des Finances Publiques du GERS
2 Place Jean DAVID, CS 80302
32 007 AUCH

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoine

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DIANA Germaine SEMPE Alain	LABAT Pascale DUHAMEL Michel	SABATHIER Martine
-------------------------------	---------------------------------	-------------------

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

DIANA Germaine SEMPE Alain	LABAT Pascale DUHAMEL Michel	SABATHIER Martine
-------------------------------	---------------------------------	-------------------

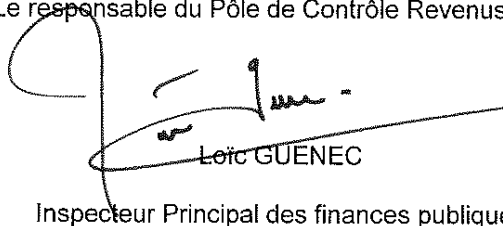
Cette délégation pourra s'exercer à l'exception des impositions faisant suite à contrôle sur pièces.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A AUCH, le 01/09/2017

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine,



Loïc GUENEC

Inspecteur Principal des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-020

delegation PGP services 01 09 2017

delegation PGP services



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS
2, place Jean David
CS 80302
32007 AUCH Cedex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques
du GERS,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité
publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale
des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des
finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du GERS ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur
général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date 4 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin
2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ** dans les fonctions de directeur
départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions
de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule
signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à **Mme Valérie MASSE**,
Inspectrice Divisionnaire, adjointe au responsable du pôle Gestion Publique, reçoit délégation de signer
tous les actes relevant de la gestion courante,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Missions économiques :

M. Gilles LANGE, Inspecteur des Finances Publiques, chargé d'Expertise Économique et Financière, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...).
- ❖ Demandes de renseignements et envoi de documentation aux entreprises (CCSF).

Pôle de Fiscalité Directe Locale

M. Sébastien PIGNOL, Inspecteur des Finances Publiques, chef du service Fiscalité Directe Locale, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Envoi de documentation relative au PFDL
- ❖ Lettre à destination des ordonnateurs en matière fiscale
- ❖ Demandes de renseignements et enquêtes relatives au PFDL
- ❖ Demande d'informations ou transmission d'informations au PFDL ou à la Préfecture ou sous-Préfectures, ou à la DSF - CDIF.
- ❖ Etats 1288M (Tableau - Affiche)
- ❖ Bordereaux d'envoi.

Mme Valérie MELLER, Contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Bordereaux d'envoi.
- ❖ Envoi de documentation relative au PFDL

Service CEPL

Mme DANFLOUS Maryse, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service CEPL, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Lettre type de décharge du comptable et lettre type ordonnateurs après visa de l'état global de décharge par la direction.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Comptes de gestion produits par les comptables directs du Trésor
- ❖ Visa fascicule des comptes de gestion, des comptes annuels (chevaux) - si avis sans observations - et des budgets (courses de chevaux) - si avis sans observations -
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par la Préfecture
- ❖ Fiches de marchés à compléter : bordereau d'envoi
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereau d'envoi PNC
- ❖ Bordereau d'envoi de pièces à la Chambre Régionale

Mme Pascale GARRIGUE, contrôleur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Visa fascicule des comptes de gestion, des comptes annuels (chevaux) - si avis sans observations - et des budgets (courses de chevaux) - si avis sans observations –
- ❖ Signature des comptes de gestion
- ❖ Demandes de renseignements relatives aux avis sollicités par l'autorité de tutelle
- ❖ Fiches de marchés à compléter : bordereau d'envoi
- ❖ Accusés de réception (y compris des comptes financiers)
- ❖ Bordereau d'envoi PNC
- ❖ Bordereau d'envoi de pièces à la Chambre Régionale

Missions SPL

M. Alain SIGAL, Inspecteur des Finances Publiques, chargé de la Dématérialisation et des analyses financières des CEPL , reçoit délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Réponses aux demandes des CEPL et envoi de documentation sur la dématérialisation.
- ❖ Tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, TIPI, ...)

M. Gilles LANGE, Inspecteur des Finances Publiques, correspondant monétique, chargé des affaires économiques, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Tous documents relatifs à l'ouverture des contrats monétiques (prélèvements, TPE, TIPI, ...)
- ❖ Demandes de renseignements aux comptables et aux partenaires (URSSAF...).

Comptabilité recouvrement, produits divers

Mme Patricia CHENESSEAU, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service Comptabilité Recouvrement, produits divers reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle, des agents du service.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ P.V. de destruction de formules, régie de recettes Préfecture
- ❖ Visa des journaux à souche, compte d'emploi, PV de vérification des régies de Recettes - Visa P11.
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Situation journalière de la Caisse
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes, timbres fiscaux, ONI , permis de chasser
- ❖ EDS - Balance
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux de déclaration de crédits sans emploi

- ❖ Bordereaux sommaires trimestriels
- ❖ Envoi des bordereaux sommaires trimestriels et des états d'ajustements locaux mensuels de dépenses.
- ❖ Bordereaux d'envoi des pièces de dépenses.
- ❖ Suspension et rejet de paiement simples
- ❖ Déclaration de recettes du service de la caisse
- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Délais Produits Divers : créance inférieure à 3 000 € et délais inférieurs à 12 mois
- ❖ Remise gracieuse : créance inférieure à 1 500 € (application du barème)
- ❖ NV produits divers : 1 000 €
- ❖ États ARCADE
- ❖ États de saisie, PSE, commandement; derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables (lettre type)
- ❖ Certificats de recette
- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Validation des dossiers TICPE

Mesdames **Sigrid HUMEAU**, Contrôleur des Finances Publiques , **Viviane MONBLANC**, Contrôleur des Finances Publiques, **Mme Sonia LHIGONNEAU**, Agent Administratif des Finances publiques , reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ Accusés de réception
- ❖ Significations d'oppositions
- ❖ Toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France - CCP.
- ❖ Chèques sur le Trésor, déclarations de perte
- ❖ Fiches de rejets
- ❖ Situation journalière de la Caisse, Déclaration de recettes du service de la caisse
- ❖ Observations balance P 101, 101A et mensuelles AF
- ❖ Visa des ordres de paiement
- ❖ Bordereaux et lettres de transfert, certificats de perte
- ❖ Lettre type de demande régularisation d'impayés et émission de titres
- ❖ Bordereaux de réception et d'envoi de timbres amendes, timbres fiscaux, ONI , permis de chasser
- ❖ Visa des ordres de paiement

Mesdames Cécile THEAUX-LAFARGUE , Florence ANDRIEU, Sandrine GARBAIL contrôleurs des Finances Publiques, reçoivent délégation de signer les actes suivants :

- ❖ États de saisie, PSE, commandement; derniers avis avant poursuites
- ❖ États de concordance (dégrèvements magnétiques)
- ❖ Accusés de réception des lettres des contribuables (lettre type)
- ❖ Situations et pièces transmises mensuellement aux différentes administrations déconcentrées du département
- ❖ Bordereau de versement des amendes
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)
- ❖ Bordereau d'annulation des amendes
- ❖ Bordereau d'envoi et accusés de réception
- ❖ Demande de pièces justificatives
- ❖ Demande de renseignements
- ❖ Déclarations de recette
- ❖ Gestion des régies de police
- ❖ Lettres adressées aux ordonnateurs pour transmission des NV Taxe d'urbanisme (lettre type)

Dépôts et services financiers

M. David LARRIEU, Contrôleur des Finances Publiques, responsable du service Dépôts et Services Financiers, et chargé de clientèle institutionnelle et juridique, reçoit délégation de signer tous les actes suivants :

- ❖ Congés et autorisations d'absences pour formation professionnelle de l'agent du service.
- ❖ Demandes de renseignements et de pièces justificatives, lettres d'offre pour instruction de prêts notaires et autres professionnels à hauteur de 60 000 €.
- ❖ Toutes les pièces relatives aux conventions d'abonnement et aux services bancaires CDC et DFT (CDC-net, CDC Compte +, ouverture de comptes à vue, à terme, titres....)
- ❖ Balance et États de Développement de solde
- ❖ États mensuels des organismes sociaux
- ❖ Procès Verbaux de destruction des chèques et cartes bancaires
- ❖ Attestation concernant des soldes de comptes ou des chèques
- ❖ Attestation de plus value
- ❖ Bordereau d'envoi fax et accusé réception passe partout y compris valeurs inactives (PNC et DGFIP)
- ❖ Toutes les pièces relatives au fonctionnement des services bancaires DFT et CDC
- ❖ Signature rejet B.D.F.
- ❖ Habilitations transactionnelles informatiques des agents du service
- ❖ Rejets comptables (PNC)
- ❖ Réalisation des ordres de bourse et placement (achat vente) + CAT
- ❖ Accusé réception des oppositions sur chèques effectués par la clientèle
- ❖ P1C

Madame Marie-hélène ANDURAN, Agent Administratif des Finances Publiques, reçoit délégation de signer les actes suivants

:

- ❖ Accusé réception opposition chèque
- ❖ P1C
- ❖ Bordereau envoi + fax passe partout
- ❖ Rejets comptables

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Auch, le 1^{er} septembre 2017

Directeur Départemental des Finances Publiques,



Jean Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques,

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2017-09-01-017

delegation PPR services septembre 2017

delegation PPR services



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 01 septembre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du GERS ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

Mme Christine BERGES, Inspectrice Divisionnaire, et **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, adjoints à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources


MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Service Ressources Humaines

Mme Marie-Joséphine LESVIGNE, Inspectrice des Finances Publiques, chef du service gestion des ressources humaines

reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **M. Laurent DELMON**, contrôleur des Finances Publiques
- **M. Pascal GAUZES**, contrôleur des Finances Publiques

Formation professionnelle

Mme Marie-Joséphine LESVIGNE, inspectrice des Finances Publiques, chef du service formation professionnelle

reçoit les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **Mme ARRIVETS**, agent administratif des Finances Publiques

Budget, immobilier, logistique

Mme Corinne SIGAL, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

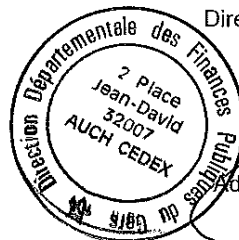
reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de cette dernière, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **Mme Nathalie COSTE**, Contrôleuse Principale des Finances Publiques,
- **M. Frédéric AUGE**, Contrôleur des Finances Publiques,
- **Mme Sandrine GUIBELEGUIET**, Contrôleuse des Finances Publiques

Reçoivent les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ces derniers, les tiers n'ayant toutefois pas à se faire justifier de cet empêchement :

- **M. Christian LE BRAS**, agents administratifs des Finances Publiques
- **M. Thibault PECQUERIE**, agents administratifs des Finances Publiques

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Directeur Départemental des Finances Publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ

Administrateur Général des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2017-09-01-013

Délégations PCE 01092017

Délégations PCE

Direction Générale des Finances Publiques

Direction Départementale des Finances Publiques du GERS

2 Place Jean DAVID, CS 80302

32 007 AUCH

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle contrôle expertise de Auch

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
BAYLE Véronique	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
MOURLAN-MEILHAN Julie	Inspectrice	15 000 €	15 000 €
LAROCHE Bruno	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
OLIVEIRA Mathieu	Inspecteur	15 000 €	15 000 €
GIMENEZ Joël	Contrôleur	10 000 €	10 000 €

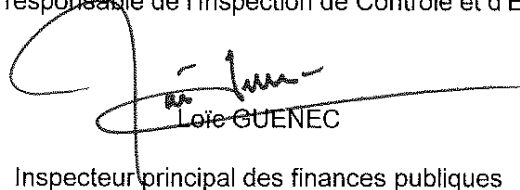
Cette délégation pourra s'exercer à l'exception des décisions faisant suite à contrôle fiscal externe ou contrôle sur Pièces.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A AUCH, le 01/09/2017

Le responsable de l'Inspection de Contrôle et d'Expertise,



Loïc GUENEC

Inspecteur principal des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-003

EDR Collective 01092017

EDR Collective



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **M. Bernard PAMBRUN**

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 €, aux *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Florence GASTEL**
- **Mme Dorothée THOMAS**
- **Mme Claire ZAWOL**
- **M. José BROTO**
- **M. Joël GIMENEZ**
- **M. Christophe MEAU**

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôt assimilés, de taxe d'habitation, de redevance audiovisuelle et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et dans la limite de 2 000 euros, aux *agents administratifs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Fabienne POURCELOT**

Toutefois, pour tous les agents contrôleurs et agents administratifs, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

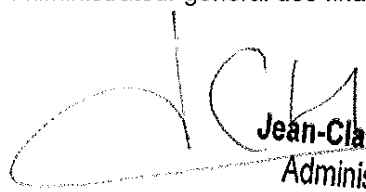
- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1er septembre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général
des Finances Publiques

DDFIP

32-2017-09-01-014

Liste délégations agents PCE 01092017

Liste délégations agents PCE

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

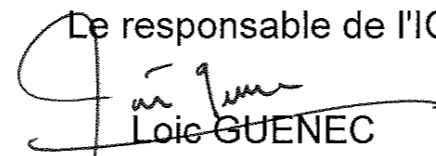
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

INSPECTION DE CONTROLE ET D'EXPERTISE DU GERS

M. Loïc GUENEC	Inspecteur principal des finances publiques	01/09/2017	M Bruno LAROCHE	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017
Mme Véronique BAYLE	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M Mathieu OLIVEIRA	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017
Mme Julie MOURLAN-MEILHAN	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M Joël GIMENEZ	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE: 01/09/2017

Le responsable de l'ICE



Loïc GUENEC
Inspecteur principal des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-011

Liste des Délégués 01092017

Liste des Délégués

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIANT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SIP-SIE DE CONDOM

MME MARTIN Elyane	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	MME MARTINEZ Marie-Christine	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017
M MONTET Bernard	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017	M FLAMENT Arnaud	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
MME GRAVOUIL-POURROUQUET Annie	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2017	M TOURNOU Guillem	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
MME DURET Sophie	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2017	M LAUGA Olivier	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
MME PEREZ Hélène	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2017	M DUBOS Claude	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
M DURET Laurent	Contrôleur principal des finances publiques	01/09/2017	MME DUPRAT Claudine	Agente des finances publiques	01/09/2017
M PETI-JEAN Patrice	Contrôleur principal des finances publiques	01/09/2017	M LEROY Gael	Agent des finances publiques	01/09/2017
M CLERGUE Vincent	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017	MME RAFEL Céline	Agente des finances publiques	01/09/2017
MME LACOSTE Béatriz	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017	MME MALARET Carole	Agente des finances publiques	01/09/2017
MME RODRIGUEZ-HERNANDEZ Elise	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017	M LAPENE-DEYTIEUX Laurent	Agent des finances publiques	01/09/2017
MME LLUSCA Carole	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017			

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2017

Le Responsable du SIP-SIE


Alain MOREAU

Inspecteur principal des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-007

Liste des déléguaires PGF 01092017

Liste des déléguaires

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAIRE D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

POLE GESTION FISCALE

M SAURIGNY François-Xavier	Administrateur des finances publiques adjoint	01/09/2017	M CANO Pascal	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
MME DEHOUCK Isabelle	Inspectrice divisionnaire des finances publiques	01/09/2017	M GUITTARD François	Agent administratif des finances publiques	01/09/2017
MME FERRANDINO Agnès	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017			
MME FOGHIN Dominique	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M PAMBRUN Bernard	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017
MME LAMARSAUDE Christine	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	MME GASTEL Florence	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2017
MME HERNANDEZ Claire	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M BROTO José	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
MME LAURES Mélanie	Inspectrice des finances publiques	01/09/2017	M GIMENEZ Joel	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
M LAMARSAUDE Franck	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017	MME THOMAS Dorothée	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017
M NADALES Pierre	Inspecteur des finances publiques	01/09/2017	MME ZAWOL Claire	Contrôleuse des finances publiques	01/09/2017
MME CASSAGNE Myriam	Contrôleuse principale des finances publiques	01/09/2017	M MEAU Christophe	Contrôleur des finances publiques	01/09/2017
M KSAZ Bernard	Contrôleur principal des finances publiques	01/09/2017	MME POURCELOT Fabienne	Agent administratif des finances publiques	01/09/2017

DATE D'AFFICHAGE DE LA LISTE : 01/09/2017

Le Directeur départemental des finances publiques

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques

DDFIP

32-2017-09-01-009

Liste des Délégués SIE AUCH 04 09 2017

Liste des Délégués SIE AUCH

DELEGATIONS DE SIGNATURE

LISTE DES AGENTS DE LA DIRECTION BENEFICIAINT D'UNE DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

(Délégations de signature accordées en matière de traitement du contentieux fiscal)

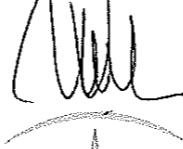
Les actes de délégation peuvent être consultés sur demande auprès de M Pascal CANO, Contrôleur des finances publiques

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES DE AUCH

M Jean François CANONGE	Inspecteur des finances publiques	04/09/2017	MME Liliane FRANZIN	Contrôleuse des finances publiques	04/09/2017
M.Didier FOGHIN	Inspecteur des finances publiques ;	04/09/2017	M,Hubert DELHOSTE	Contrôleur des finances publiques	04/09/2017
MME Anne-Marie BERGES	Contrôleuse Principale des finances publiques	04/09/2017	MME Isabelle LEBRETON HAMON	Contrôleuse des finances publiques	04/09/2017
MME Marie-Josée MATIGNON-ROLDAN	Contrôleuse Principale des finances publiques	04/09/2017	MME Mélanie MORIN.	Contrôleuse des finances publiques	04/09/2017
MME Patricia DELFAU	Contrôleuse Principale des finances publiques	04/09/2017	MME Cathy PERSONNE	Contrôleuse des finances publiques	04/09/2017
MME Sandrine ALARY	Contrôleuse Principale des finances publiques	04/09/2017	M Stéphane FAURE	Contrôleur Principal des finances publiques	04/09/2017
M Vincent PERSONNE	Contrôleur des finances publiques	04/09/2017	M Jérôme TAITARD	Contrôleur des finances publiques	04/09/2017
M Maxime HAHUSSEAU	Contrôleur des finances publiques	04/09/2017			

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE : 04/09/2017

Le chef de service comptable
Marie-Paule PROST



MINISTÈRE DE L’ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2017-09-01-004

Liste resp de services 01092017

Liste resp de services



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
 2 Place Jean DAVID
 BP 80302
 32007 AUCH CEDEX

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

NOM Prénom	Responsables des services
M. BETHENCOURT Jean-Yves	SIP Auch 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
MME PROST Marie-Paule	SIE Auch 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
MME DUFOUR Françoise	P.R.S 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. BETHENCOURT Jean-Yves	PTGC 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. BROUAT Patrice	Service de Publicité Foncière d'Auch 1 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. DUBOIS-LACROIX Philippe	Service de Publicité Foncière de AUCH 2 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. GUENEC Loïc	PCRP/ICE 14 Rue Leconte de Lisle CS 70352 32010 AUCH CEDEX
M. MOREAU Alain	SIP/SIE Condom 2 Rue Anatole France 32100 CONDOM
MME MEMBRADO Annie	SIP/SIE Mirande 4 Place de la Halle 32300 MIRANDE

DDFIP

32-2017-09-01-005

Liste resp de trésoreries 01092017

Liste resp de trésoreries



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

NOM Prénom	Responsables des services
M. BALAINE Nicolas	Trésorerie Cazaubon Place des Arènes 32150 CAZAUBON
M. CHAMBON Christophe	Trésorerie Eauze 2, Avenue des Pyrénées 32800 EAUZE
M. BURBAUD Patrick	Trésorerie Fleurance 54, Rue Cadéot 32500 FLEURANCE
M. ANDURAN Jacques	Trésorerie Gimont 96, Rue Nationale 32200 GIMONT
MME ALABRO Sylvie	Trésorerie L'Isle Jourdain 4, Avenue du Courdé 32600 L'ISLE JOURDAIN
M. BESSIN Stéphane	Trésorerie Lombez Rue des Pénitents 32220 LOMBEZ
MME GAVANOU Gaëlle	Trésorerie Marciac 30, Rue St Pierre 32230 MARCIAC
M. JOUGLAR Frédéric	Trésorerie MASSEUBE 12, Avenue E. Duffrechou 32140 MASSEUBE
M. EBRO Alain	Trésorerie MAUVEZIN Place du Foirail 32120 MAUVEZIN
M. GNECCHI Thierry	Trésorerie NOGARO 2, Avenue du Dr Couecou 32110 NOGARO
M. EGLIN Jean-Emmanuel	Trésorerie PLAISANCE 2, Rue de l'Adour 32160 PLAISANCE
M. KAHN Didier	Trésorerie RISCLE Rue des Pyrénées 32400 RISCLE
MME BABOU Edith	Trésorerie SAINT-CLAR Place de la Mairie 32380 ST-CLAR

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDFIP

32-2017-09-01-006

PGF -Collective 01092017

PGF -Collective



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU GERS
2 Place Jean DAVID
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 45 000 €, aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Christine LAMARSAUDE
- Mme Dominique FOGHIN
- Mme Mélanie LAURES
- Mme Claire HERNANDEZ
- Mme Agnès FERRANDINO
- M. Franck LAMARSAUDE
- M. Pierre NADALES

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA TP, cette limite est portée à 90 000 €.

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 5 000 € aux *inspecteurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- Mme Dominique FOGHIN
- Mme Claire HERNANDEZ

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 15 000 €, aux agents *contrôleurs des finances publiques* dont les noms suivent :

- **Mme Myriam CASSAGNE**
- **M. Bernard KSAZ**
- **M. Pascal CANO**

Pour les demandes de remboursement de crédit de TVA et les demandes de plafonnement VA CFE, cette limite est portée à 20 000 €.

Article 4 - Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 2 000 €, aux *agents des finances publiques* dont les noms suivent :

- **M François GUITTARD**

Article 5– Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 1er septembre 2017

Le Directeur départemental des finances publiques,

Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur général des finances publiques



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général
des Finances Publiques

DDFIP

32-2017-09-01-021

Resp pole gestion publique et adjoint 01 09 2016

Resp pole gestion publique et adjoint



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU GERS

2, place Jean-David

CS 80302

32007 AUCH Cédex

**Décision de délégation générale de signature
au responsable du pôle gestion publique et à ses adjointes**

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques du GERS

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques du Gers ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de M. Jean-Claude HERNANDEZ dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du Gers

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M. Arnaud BRIAL, Inspecteur Principal des Finances Publiques, chef de Pôle Gestion Publique

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Il est autorisé à agir en justice et à effectuer des déclarations de créances.

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

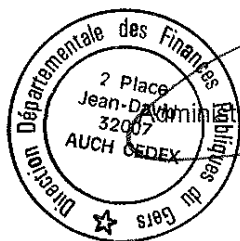
Article 2 – Semblable délégation de signature est donnée à Mme Valérie MASSE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au chef de pôle Gestion Publique, en cas d'empêchement de ma part et de celle de M. Arnaud BRIAL, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Article – La présente décision prend effet le 1^{er} septembre 2017.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

AUCH, le 1^{er} septembre 2017.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Jean-Claude HERMANDEZ
Administrateur Général des Finances Publiques

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

DDFIP

32-2017-09-01-018

responsable PPR et adjoints septembre 2017

responsable PPR et adjoints



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

AUCH, le 1^{er} septembre 2017

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

2, place Jean-David
CS 80302
32007 AUCH Cédex

Décision de délégation de signature au responsable du pôle pilotage et ressources et ses adjoints

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale du Gers ;

Vu le décret du 4 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ, administrateur général des finances publiques** en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 déc 2015 fixant au 1^{er} juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à **Mme Joëlle BETHENCOURT**, Administratrice des finances publiques adjointe, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, en cas d'absence ou d'empêchement de ma part, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Elle est autorisée à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – Semblable délégation de signature est donnée à :

Mme Christine BERGES et M. Jean-Claude SEUROT, Inspecteurs Divisionnaires, adjoints au responsable du Pôle Pilotage et Ressources ; en cas d'empêchement de ma part et de celle de Mme Joëlle BETHENCOURT, Administratrice des finances publiques adjointe, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

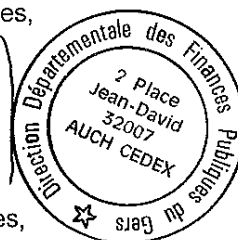
Article 4 – La présente décision prend effet le **01 septembre 2017**

Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

Directeur Départemental des Finances Publiques,



Jean-Claude HERNANDEZ
Administrateur Général des Finances Publiques,



DDFIP

32-2017-09-01-008

SIE AUCH collective 04 09 2017

SIE AUCH collective



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE**, à l'effet de prendre, au nom du Directeur Départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de **15 000 euros**, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **M. Jean François CANONGE**
- **M. Didier FOGHIN**

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE**, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Anne-Marie BERGES**
- **Mme Patricia DELFAU**
- **Mme Catherine PERSONNE.**
- **Mme Marie José MATIGNON-ROLDAN**
- **M. Hubert DELHOSTE**
- **M. Vincent PERSONNE**
- **Maxime HAHUSSEAU**
- **Mme Sandrine ALARY**
- **Mme Liliane FRANZIN**
- **Mme Isabelle LEBRETON HAMON**
- **M. Stéphane FAURE**
- **M. Jérôme TAITARD**
- **Mme Mélanie MORIN.**
-

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 3 – En cas d'absence de Madame la Responsable du SIE, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à **M. Jean-François CANONGE**, Inspecteur des finances publiques.
À M Didier FOGHIN Inspecteur des finances publiques.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 04 Septembre 2017

Le Chef de service comptable,

Marie-Paule PROST



DDFIP

32-2017-09-01-010

SIE AUCH collective 04 09 2017

SIE AUCH collective



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU
GERS
2 Place Jean DAVID
BP 80302
32007 AUCH CEDEX

Arrêté portant délégation de signature

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques du Gers,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 410 de son annexe II,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'instruction du 13 novembre 2003 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE**, à l'effet de prendre, au nom du Directeur Départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de **15 000 euros**, aux inspecteurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **M. Jean François CANONGE**
- **M. Didier FOGHIN**

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 2 - Délégation de signature est donnée par **Madame la Responsable du SIE**, à l'effet de prendre, au nom du directeur départemental des finances publiques, des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- **Mme Anne-Marie BERGES**
- **Mme Patricia DELFAU**
- **Mme Catherine PERSONNE.**
- **Mme Marie José MATIGNON-ROLDAN**
- **M. Hubert DELHOSTE**
- **M. Vincent PERSONNE**
- **Maxime HAHUSSEAU**
- **Mme Sandrine ALARY**
- **Mme Liliane FRANZIN**
- **Mme Isabelle LEBRETON HAMON**
- **M. Stéphane FAURE**
- **M. Jérôme TAITARD**
- **Mme Mélanie MORIN.**
-

Toutefois, la délégation pour admission, admission partielle ou rejet ne peut être appliquée pour des réclamations portant sur des impositions consécutives à :

- des opérations de contrôle fiscal ;
- des rehaussements opérés suivant une procédure d'imposition d'office.

Article 3 – En cas d'absence de Madame la Responsable du SIE, délégation de signature est donnée dans les conditions et limites fixées par la délégation automatique accordée aux responsables de service à **M. Jean-François CANONGE**, Inspecteur des finances publiques.
À M Didier FOGHIN Inspecteur des finances publiques.

Article 4 - Le présent arrêté sera affiché dans les locaux où l'activité est exercée.

A AUCH, le 04 Septembre 2017

Le Chef de service comptable,

Marie-Paule PROST



DDFIP

32-2017-09-01-019

subdelegations ordonnancement septembre2017 JB

subdelegations ordonnancement



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU GERS**
2, place Jean David
CS 80302
32007 AUCH CEDEX

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

**Le directeur du pôle pilotage et ressources
de la direction départementale des Finances Publiques du Gers**

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 10 juin 2015 nommant Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet du Gers ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Joëlle BETHENCOURT, administratrice des finances publiques adjointe,

Vu le décret du 04 décembre 2015 portant nomination de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, en qualité de directeur départemental des finances publiques du GERS ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 17 décembre 2015 fixant au 1^{er} Juin 2016 la date d'installation de **M. Jean-Claude HERNANDEZ**, dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques du GERS ;


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DECIDE :

En cas d'absence ou d'empêchement, les délégations qui me sont conférées par arrêtés du préfet du Gers en date du 20 mars 2017, seront exercées par :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique

et pour les validations chorus formulaire :

- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,
- **M. Frédéric AUGÉ**, contrôleur des Finances Publiques
- **Mme Sandrine GUIBELEGUET**, contrôlease des Finances Publiques
- **M. Christian LE BRAS**, agent administratif des Finances Publiques
- **M. Thibault PECQUERIE**, agent administratif des Finances Publiques

et s'agissant du service gestionnaire valideur pour les états de frais de déplacement :

- **Mme Christine BERGES**, Inspectrice Divisionnaire, adjointe à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **M. Jean-Claude SEUROT**, Inspecteur Divisionnaire, adjoint à la Directrice du Pôle Pilotage et Ressources
- **Mme Corinne SIGAL**, inspectrice des Finances Publiques, chef du service Budget, immobilier, logistique
-
- **Mme Nathalie COSTE**, contrôlease Principale des Finances Publiques,

Fait à AUCH, le 1^{er} septembre 2017

L'Administratrice des Finances Publiques adjointe


Joëlle BETHENCOURT


**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

DDT

32-2017-09-13-004

ARRETE DELEGATION DE SIGNATURE DE M.
BLACHERE A SES COLLABORATEURS

**ARRETE
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
de Monsieur Philippe BLACHERE**

Le directeur départemental des territoires du Gers

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code du patrimoine,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de l'environnement,

VU le code des marchés publics,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports,

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions individuelles,

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles,

VU le décret du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, en qualité de Préfet du Gers,

VU l'arrêté du 31 mars 2011 portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles,

VU l'arrêté du 21 septembre 2012 portant nomination de Monsieur Philippe BLACHERE, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires du Gers,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-149-5 du 29 mai 2015 portant organisation de la direction départementale des territoires du Gers à compter du 1^{er} juin 2015.

VU le décret n° 2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

VU le décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale,

VU l'arrêté préfectoral n° 32-2017-08-28-001 du 28 août 2017 portant délégation de signature à Monsieur Philippe BLACHERE, directeur départemental des territoires du Gers,

SUR proposition de Monsieur le chef du service secrétariat général.

ARRETE

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BLACHERE, directeur et de M. Henri BOUYSES, directeur adjoint, délégation est donnée, en application des dispositions de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié, pour signer les affaires dont délégation est donnée par M. le Préfet, à :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service secrétariat général,

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service eau et risques et animatrice de la MISEN,

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service développement durable, habitat et sécurité,

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service territoire et patrimoines,

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service agriculture durable.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans le cadre des attributions qui leur sont fixées, aux personnes ci-après :

Madame Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, cheffe du service « secrétariat général », et son adjoint Monsieur Jean-Luc DOMENECH, Ingénieur des travaux publics de l'État, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel, au contentieux pénal et administratif ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la Préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

Madame Cathy LOZES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité « ressources humaines » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion du personnel.

Madame Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service « eau et risques » et animatrice de la MISEN et son adjoint Monsieur Guillaume POINCHEVAL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « ressource en eau et milieux aquatiques », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relevant de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, de la police de l'eau, de la police de la navigation, de la pêche, du suivi des ASA, des aides dédiées à l'hydraulique agricole ainsi que ceux relatifs aux risques naturels et technologiques.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Julien JACOTOT, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité « qualité de l'eau », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la gestion de l'eau et à la police de l'eau.

- Monsieur Christian RANDOULET, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité « risques naturels et technologiques » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux risques naturels et technologiques et à la police de la navigation.

Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service «sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial » et son adjoint, Monsieur Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration à l'effet de signer tous les actes relatifs à la sécurité et à l'éducation routière, à la gestion de crise, à la publicité, à l'éclairage nocturne et au transport, aux déplacements, au bruit, les dossiers irrecevables ou incomplets dans le domaine des déchets inertes, à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction, à l'habitat, à la politique de la ville, au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Madame Aline NOIRJEAN, déléguée permis conduire et sécurité routière, cheffe de l'unité éducation routière.

- Madame Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, cheffe de l'unité crise - publicité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion de crise, la publicité, l'éclairage nocturne et au transport.

- Madame Nathalie DUPRAT-GACHIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité sécurité routière, déplacement, énergie, à l'effet de signer tous les actes relatifs aux déplacements, au bruit, à l'énergie, et à la sécurité routière.

- Monsieur Mustafa KARA, ingénieur des travaux publics de l'État, chef de l'unité construction, accessibilité, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'accessibilité, notamment à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité, à la construction.

- Madame Hélène GENAUX, attachée d'administration, cheffe de l'unité habitat, ville, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'habitat, à la politique de la ville.

- Monsieur Alain CABANNES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Sud, Monsieur Jean LAZARTIGUES, technicien supérieur en chef du développement durable, chef de l'unité territoriale Nord, à l'effet de signer les actes relatifs au nouveau conseil aux territoires.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unités territoriales, la délégation de signature concernant les actes relatifs à l'ingénierie d'appui territorial, les décisions d'octroi de congés annuels, les décisions relatives à l'aménagement foncier sera accordée à leurs adjoints.

Monsieur Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « territoire et patrimoines », et son adjoint M. Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier, à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme, à la forêt, la chasse, et « Natura 2000 », ainsi qu'au contrôle de légalité dans le cadre de la mise à disposition du service auprès de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Olivier CAZAUX, ingénieur des TPE, chef de l'unité « planification et urbanisme opérationnel » à l'effet de signer tous les actes relatifs à la planification, à l'urbanisme opérationnel et au foncier.

- Madame Chrystel BADIE, attachée d'administration, cheffe de l'unité « application du droit des sols », à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'application du droit des sols et à l'aménagement foncier et urbanisme.

- Monsieur Michel LANS, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « environnement », à l'effet de signer tous les actes relatifs, à la forêt, la chasse et « Natura 2000 ».

Monsieur Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, chef du service « agriculture durable » et son adjoint Monsieur Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « gestion des aides » à l'effet de signer tous les actes relevant des aides du 1^{er} pilier de la PAC et les actes relatifs à la réglementation du 2^{ème} pilier de la PAC, aux aides du 2^{ème} pilier (axes 1 et 2) et contrôles, ainsi que les courriers relevant de la politique des structures et des SAFER.

En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation est exercée par :

- Monsieur Eric BOURSIN, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « organisation économique » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs à la modernisation, à l'installation, à la transmission et à la politique des structures et des SAFER.

- Monsieur Patrick DURAN, chef technicien STEA, chef de l'unité « agro-environnement » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux MAE, à l'agriculture biologique, à l'agroforesterie et à la modernisation.

- Monsieur Michel DUPRE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, chef de l'unité « filières et société » à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux calamités agricoles, à la gestion des GAEC, aux aides conjoncturelles, aux dispositifs agridiff/ARP, au plan de campagne.

- Monsieur Christophe BRESSON, chef technicien SFTR, chef de l'unité « contrôles », à l'effet de signer tous les actes et correspondances relatifs aux contrôles et à la coordination des contrôles des aides agricoles.

Madame Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A, cheffe du pôle « information, expertise et développement des territoires, à l'effet de signer tous les actes relatifs à l'observation du territoire et aux aides du 2^{ème} pilier de la PAC (mesure 6-4-1 et LEADER).

Madame Françoise UHLMANN, attachée d'administration, responsable de l'unité « affaires juridiques », à l'effet de signer tous les actes relatifs au contentieux administratif, au contentieux pénal au titre notamment du code de l'urbanisme.

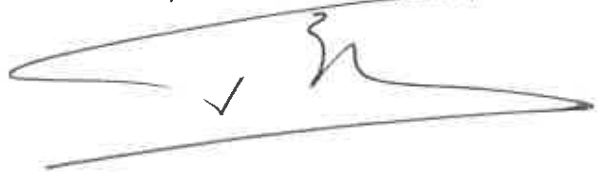
Monsieur Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service « sécurité, habitat, aménagement et réseau territorial », à l'effet de signer tous les actes en lien avec la sécurité défense en tant que Responsable Sécurité Défense.

Mesdames et messieurs Sophie RICHARD, attachée principale d'administration, Jean-Luc DOMENECH, ingénieur des travaux publics de l'État, Clotilde BAYLE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, Guillaume POINCHEVAL, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Sandrine AUBIE-LEGENDRE, Contractuelle A., Messieurs Julien BARTHES, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, Joël GOUTTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, Franck ALBERO, ingénieur divisionnaire des TPE, Pascal LAZERGES, attaché principal d'administration, Mme Isabelle AVEZAC, attachée d'administration, Michel UHLMANN, ingénieur divisionnaire des TPE, Christophe SABOT, ingénieur divisionnaire des TPE, à l'effet de signer tous actes relatifs à la restriction de circulation pour le transport routier.

L'arrêté du 11 septembre 2017 est abrogé.

Fait à Auch, le 13 septembre 2017

Le directeur départemental des territoires,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Philippe Blachère', with a checkmark below it.

Philippe BLACHERE

PREF-DIRCIME

32-2017-09-01-022

COUR D APPEL D AGEN Décision portant délégation de
signature ordonnancement secondaire

COUR D'APPEL D'AGEN

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL D'AGEN

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LADITE COUR

Vu le décret n° 2007-352 du 14 mars 2007 relatif aux services administratifs régionaux judiciaires ;

Vu l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premier président et procureur général de la cour d'appel ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2006 fixant le seuil prévu à l'article D 312-66 du code de l'organisation judiciaire ;

Vu les articles R 312-70 et suivants du code de l'organisation judiciaire relatifs aux missions, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs régionaux ;

Vu la convention de délégation de gestion en date du 21 septembre 2015 conclue entre les Cours d'appel d'Agen et de Toulouse et le protocole subséquent portant contrat de service ;

DÉCIDENT

Article 1 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la signature de tous les actes relevant de la gestion des dépenses de personnel sans ordonnancement préalable (titre 2 PSOP), à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Isabelle PICQ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 2 juin 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 ;
- Madame Isabelle LORENZATO, Greffière, Responsable de la Gestion des Ressources Humaines adjointe au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 20 octobre 2004 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 juillet 2004 ;

Article 2 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la formalisation d'un bon de commande « papier », lorsque des circonstances graves ou exceptionnelles nécessitent une intervention urgente ou rapide d'un ou plusieurs tiers fournisseur ou prestataire, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;
- Madame Marie-Annick DUPRÉ, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Informatique et du Patrimoine Immobilier au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} novembre 2012 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 septembre 2012 ;

- Madame Isabelle PICQ, Greffière en Chef, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion des Ressources Humaines au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 2 juin 2008 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 21 avril 2008 ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014 ;
- Madame Hélène BRUYERE, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juillet 2016 ;
- Madame Karine BESSADET, greffière placée nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 3 septembre 2012 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 juin 2012, lorsque l'intéressée est déléguée en juridiction sur des fonctions de chef de greffe ;
- Madame Julie VIGIER, greffière placée nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 2014, lorsque l'intéressée est déléguée en juridiction sur des fonctions de chef de greffe ;
- Madame Marie RONGIERAS, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} octobre 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 septembre 2016 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015 ;
- Madame Delphine BESNARD, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} mars 2011 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 27 décembre 2010 ;
- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016 ;
- Madame Nelly RAYNAL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance d'Agen depuis le 15 octobre 1991 par arrêté en date du 5 septembre 1991 ;
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Marmande depuis le 31 décembre 2009 par arrêté en date du 30 novembre 2009 ;
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot depuis le 1^{er} mai 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre 2012 ;
- Madame Maryse DAMBLAT, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance d'Auch depuis le 1^{er} janvier 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 décembre 2015 ;
- Madame Dominique GORGUET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Cahors depuis le 18 avril 1995 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 mars 1995 ;
- Madame Josiane LACOMBRADE, Greffière, nommée Chef de Greffe au Tribunal d'Instance de Figeac depuis le 1^{er} décembre 2010 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 décembre 2010 ;
- Madame Valérie BOIXEL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Conseil de Prud'hommes d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;
- Madame Monique FOUYSSAC, Greffière, nommée Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande depuis le 17 juin 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 avril 2003 ;
- Monsieur Frédéric CAMPAILLA, Greffier, nommé Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch depuis le 1^{er} septembre 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 10 juin 2013 ;
- Madame Mireille GARAFAN, Greffière, nommée Chef de Greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors depuis le 4 août 1992 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 juin 1992.

Article 3 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour le visa des états d'emploi d'avance de régie et les certificats administratifs justifiant des écarts constatés, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ; **pour la régie d'avance du Service administratif régional et pour l'ensemble des régies d'avance et de recette des juridictions du ressort de la cour d'appel ;**

- Madame Marie RONGIERAS, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} octobre 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 septembre 2016, **pour la régie d'avance et de recette de la Cour d'Appel** ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015 **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance d'Agen**, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Delphine BESNARD, Greffière en Chef adjointe nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} mars 2011 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 27 décembre 2010 ;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014, déléguée au TGI d'Auch à compter du 4 septembre 2017, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance d'Auch** ;
- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal de Grande Instance de Cahors** ;
- Madame Nelly RAYNAL, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance d'Agen depuis le 15 octobre 1991 par arrêté en date du 5 septembre 1991, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance d'Agen** ;
- Madame Valérie LAUDET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Marmande depuis le 31 décembre 2009 par arrêté en date du 30 novembre 2009, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Marmande** ;
- Monsieur Thomas ZAMBONI, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot depuis le 1^{er} mai 2013 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 12 décembre, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Villeneuve sur Lot** ;
- Madame Maryse DAMBLAT, Greffière, nommée Chef de Greffe du Tribunal d'Instance d'Auch depuis le 1^{er} janvier 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 11 décembre 2015 **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance d'Auch** ;
- Madame Julie VIGIER, greffière placée nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 2014 déléguée au Tribunal d'instance de Condom, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Condom** ;
- Madame Dominique GORGUET, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal d'Instance de Cahors depuis le 18 avril 1995 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 15 mars 1995, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Cahors** ;
- Madame Josiane LACOMBRADE, Greffière nommée Chef de Greffe au Tribunal d'Instance de Figeac depuis le 1^{er} décembre 2010 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 2 décembre 2010, **pour la régie d'avance et de recette du Tribunal d'Instance de Figeac**.

Article 4 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la certification des états récapitulatifs des facturations relevant du circuit de paiement centralisé des frais de justice, à :

- Madame Marie RONGIERAS, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée à la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} octobre 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 septembre 2016 ;
- Monsieur André LOUIS, Directeur des services de greffe judiciaires, nommé au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2015 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 22 juillet 2015, et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Martine BRUSSELAARS, greffière nommée au Tribunal de Grande Instance d'Agen depuis le 31 mai 2009 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 4 décembre 2008;
- Madame Fabienne HERMETET, Directrice des services de greffe judiciaires placée, nommée au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 1^{er} septembre 2014 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 1^{er} juillet 2014, déléguée au TGI d'Auch à compter du 4 septembre 2017, et en cas d'absence ou d'empêchement Madame Sandrine HÉRAUT, Adjointe administrative nommée au Tribunal de Grande Instance d'Auch depuis le 1^{er} septembre 1997 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 25 juin 1997 ;
- Madame Aurélie LEMAN, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 5 juillet 2016 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 13 juin 2016, et en cas d'absence ou d'empêchement, Madame Elisabeth MONNIER, Greffière nommée au Tribunal de Grande Instance de Cahors depuis le 1^{er} septembre 2017 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 10 août 2017.

Article 5 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour la signature des arrêtés attributifs de subventions relevant du programme 101, à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006.

Article 6 : Délégation conjointe de leur signature est donnée pour l'émission des titres de recouvrement des programmes 101 et 166, et les titres de réduction, d'annulation et d'admission en non-valeur du programme 101 à :

- Madame Éliane VIOLART, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de coordonnatrice requalifiées Directrice Déléguée à l'Administration Régionale Judiciaire du Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 31 mars 2003 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 28 mars 2003 ;
- Madame Valérie LARDOEYT, Directrice des services de greffe judiciaires, nommée sur les fonctions de Responsable de la Gestion Budgétaire au Service Administratif Régional de la Cour d'Appel d'Agen depuis le 23 avril 2007 par arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 décembre 2006 ;

Article 7 : La présente décision annule et remplace la précédente décision de délégation en date du 22 mai 2017.

Article 8 : La présente décision sera transmise aux délégataires désignés ci-dessus ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de Haute Garonne, et publiée au recueil des actes administratifs des Préfectures de Lot-et-Garonne, du Gers et du Lot.

Fait à Agen, le 1^{er} septembre 2017

LE PROCUREUR GENERAL

Denis CHAUSSERIE-LAPREE

LE PREMIER PRESIDENT

Philippe RUFFIER

PREF-DIRCIME

32-2017-09-01-023

COUR D APPEL D AGEN Processus "commande
publique" "frais de justice" "interventions" Décision
portant habilitation de fontionnaires

COUR D'APPEL D'AGEN

PROCESSUS «COMMANDE PUBLIQUE»
PROCESSUS «FRAIS DE JUSTICE»
PROCESSUS «INTERVENTIONS»

DÉCISION PORTANT HABILITATION DE FONCTIONNAIRES

Philippe RUFFIER, Premier Président de la Cour d'Appel d'Agen
et
Denis CHAUSSERIE- LAPREE, Procureur Général près ladite Cour

Vu la convention de délégation de gestion signée avec les chefs de la Cour d'Appel de Toulouse le 21 septembre 2015 et le protocole subséquent portant contrat de service ;

DÉCIDENT

Article 1^{er} - Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à effectuer les demandes d'achats et à constater le service fait dans et hors l'application Chorus Formulaires :

SERVICE ADMINISTRATIF RÉGIONAL (SAR) DE LA COUR D'APPEL D'AGEN :

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

- référénts :** **Évelyne PRÉVOT**
Adjointe administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
sec.rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.81
- suppléants :** **Julie ZIMMERMANN**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89
- Alain FIEYRE**
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84
- Valérie LARDOEYT**
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83
- Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

BUDGET RÉGIONAL GESTION INFORMATIQUE ET FORMATION INFORMATIQUE

- référent : **Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

Philippe SAINT-PÉ
Responsable de la gestion informatique adjoint au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgia.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.87

- suppléants : **Julie ZIMMERMANN**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Alain FIEYRE
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

BUDGET REGIONAL CRÉDITS D'ENTRETIEN IMMOBILIER

- référent : **Marie-Annick DUPRÉ**
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

- suppléants : **Julie ZIMMERMANN**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Alain FIEYRE
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

BUDGET RÉGIONAL FORMATION GÉNÉRALE

- référent : **Isabelle PICQ**
Responsable de la gestion des ressources humaines au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgrh.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.96

- suppléant : **Julie ZIMMERMANN**
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Alain FIEYRE
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Marie-Annick DUPRÉ
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

COUR D'APPEL D'AGEN :

- référent : **Marie RONGIERAS**
Directrice des services de greffe judiciaires de la Cour d'appel d'Agen
chg.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.30

- suppléants : **Michèle FRAUNIER**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
michele.fraunier@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

Sylvie BUZZIGHIN
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
sylvie.buzzighin@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Marylène VIVIER**
Secrétaire administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
marylene.vivier@justice.fr
Tél. : 05.53.77.96.11

- suppléants : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73

André LOUIS
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Nelly RAYNAL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95

- suppléant s : **Chantal LEMARIÉ**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Agen
chantal.lemarie@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.91

Thomas ZAMBONI
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02

CONSEIL DES PRUD'HOMMES DAGEN :

- référent : **Valérie BOIXEL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Conseil de Prud'hommes d'Agen
chg.cph-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.02

- suppléant : **Anne-Marie ERMACORA**
Greffière au Conseil de Prud'hommes d'Agen
anne-marie.ermacora@justice.fr
Tél. : 05.53.68.49.04

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AGEN :

- référent : **Marylène VIVIER**
Secrétaire administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
marylene.vivier@justice.fr
Tél. : 05.53.77.96.11
- suppléants : **Sandrine GERBEAUD**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Agen
sandrine.gerbeaud@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.73
- André LOUIS**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance d'Agen
chg.tgi-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.62

BUDGET D'INTERET COMMUN ET TRIBUNAL D'INSTANCE DE MARMANDE :

- référent : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36
- suppléant : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MARMANDE :

- référent : **Monique FOUYSSAC**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Marmande
chg.cph-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.24
- suppléant : **Valérie LAUDET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Marmande
chg.ti-marmande@justice.fr
Tél. : 05.53.20.39.36

TRIBUNAL D'INSTANCE DE VILLENEUVE-SUR-LOT :

- référent : **Thomas ZAMBONI**
Directeur des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
chg.ti-villeneuve-sur-lot@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.02
- suppléants : **Nathalie GONZALEZ**
Greffière au Tribunal d'Instance de Villeneuve-sur-Lot
nathalie.jobin@justice.fr
Tél. : 05.53.49.64.00
- Nelly RAYNAL**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance d'Agen
chg.ti-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.07.95

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUCH :

- référents : **Fabienne HERMETET**
Directrice des services de greffe judiciaires placée au Tribunal de Grande Instance d'Auch
chg.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.08
- suppléant : **Service budgétaire du SAR en l'absence de suppléant désigné par la juridiction**

BUDGET D'INTERET COMMUN DU SITE LANNES OU BIC AUCH (TI, CPH, TC AUCH) :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Frédéric CAMPAILLA
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE D'AUCH :

- référent : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

- suppléants : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

Nathalie LADAM-RENARD
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nathalie.ladam@justice.fr
Tél. : 05.62.67.66.99

CONSEIL DE PRUD'HOMMES D'AUCH :

- référent : **Frédéric CAMPAILLA**
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléants : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Nicole BIELLE
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUCH :

- référents : **Maryse DAMBLAT**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance d'Auch
chg.ti-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.04

Frédéric CAMPAILLA
Greffier, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes d'Auch
chg.cph-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.70.87.03

- suppléant : **Nicole BIELLE**
Greffière au Tribunal d'Instance d'Auch
nicole.bielle@justice.fr
Tél. : 05.62.67.67.07

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CONDOM :

- référent : **Julie VIGIER**
Greffière placée au Tribunal d'Instance de Condom
chg.ti-condom@justice.fr
Tél. : 05.62.28.15.49

- suppléant : **Service budgétaire du SAR en l'absence de suppléant désigné par la juridiction**

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélié LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62
- suppléants : **Elisabeth MONNIER**
Greffière, adjointe de la directrice de greffe du Tribunal de Grande Instance de Cahors
elisabeth.monnier@justice.fr
- Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74
- Mireille GARAFAN**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

TRIBUNAL D'INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74
- suppléants : **Aurélié LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62
- Elisabeth MONNIER**
Greffière, adjointe de la directrice de greffe du Tribunal de Grande Instance de Cahors
elisabeth.monnier@justice.fr
- Mireille GARAFAN**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE CAHORS :

- référent : **Mireille GARAFAN**
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70
- suppléants : **Aurélié LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62
- Elisabeth MONNIER**
Greffière, adjointe de la directrice de greffe du Tribunal de Grande Instance de Cahors
elisabeth.monnier@justice.fr
- Dominique GORGUET**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS :

- référent : **Aurélié LEMAN**
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Cahors
chg.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.62
- suppléant : **Elisabeth MONNIER**
Greffière, adjointe de la directrice de greffe du Tribunal de Grande Instance de Cahors
elisabeth.monnier@justice.fr

Dominique GORGUET
Directrice des services de greffe judiciaires du Tribunal d'Instance de Cahors
chg.ti-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.74

Mireille GARAFAN
Greffière, chef de greffe du Conseil de Prud'hommes de Cahors
chg.cph-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.22.62.70

TRIBUNAL D'INSTANCE DE FIGEAC :

- référent : **Josiane LACOMBRADE**
Greffière, chef de greffe du Tribunal d'Instance de Figeac
chg.ti-figeac@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

- suppléant : **Josiane ESPINASSE**
Greffière au Tribunal d'Instance de Figeac
josiane.espinasse@justice.fr
Tél. : 05.65.50.03.20

Article 2 – Dans le cadre du processus de la commande publique, sont habilités à valider les demandes d'achat saisies dans l'application Chorus Formulaires :

Julie ZIMMERMANN
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Alain FIEYRE
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Marie-Annick DUPRÉ
Responsable de la gestion informatique et du patrimoine immobilier au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgi.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.91

Article 3 – Dans le cadre du processus de frais de justice, sont habilités à certifier et valider les mémoires dématérialisés dans Chorus Formulaires :

COUR D'APPEL D'AGEN :

- référents : **Michèle FRAUNIER**
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
scfj.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

Sylvie BUZZIGHIN
Adjointe administrative à la Cour d'Appel d'Agen
scfj.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.77.95.41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AGEN :

- référent : **Martine BRUSSELAARS**
Greffier au Tribunal de Grande Instance d'Agen
scfj.tgi-agen@justice.fr
05.53.77.95.66

- suppléants : **Sandrine HOQUET**
Adjoint administratif au Tribunal de Grande Instance d'Agen
scfi.tgi-agen@justice.fr
05.53.77.95.65

Lionnel LANDIER
Greffier au Tribunal de Grande Instance d'Agen
scfi.tgi-agen@justice.fr
05.53.20.39.10

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'AUCH :

- référent : **Sandrine HÉRAUT**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
scfi.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61. 65.15

- suppléants : **Nadine ABEILLÉ**
Adjointe administrative au Tribunal de Grande Instance d'Auch
scfi.tgi-auch@justice.fr
Tél. : 05.62.61.67.06

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CAHORS :

- référent : **Corinne ALRIC**
Secrétaire administrative au Tribunal de Grande Instance de Cahors
scfi.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.89

- suppléant : **Aude LUNGERI**
Greffière au Tribunal de Grande Instance de Cahors
scfi.tgi-cahors@justice.fr
Tél. : 05.65.23.46.68

Article 4 – Dans le cadre du processus des dépenses d'intervention, sont habilités à saisir et valider les demandes de subvention dans Chorus Formulaires :

Valérie LARDOEYT
Responsable de la gestion budgétaire au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
rgb.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.83

Julie ZIMMERMANN
Secrétaire administrative au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
julie.zimmermann@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.89

Alain FIEYRE
Secrétaire administratif au SAR de la Cour d'Appel d'Agen
chorus.sar.ca-agen@justice.fr
Tél. : 05.53.48.07.84

Article 5 – La présente décision annule et remplace la précédente décision d'habilitation en date du 22 mai 2017

Article 6 - La présente décision sera communiquée aux personnes nommées ci-dessus, aux chefs de juridiction du ressort de la cour d'appel, au personnel du service administratif régional de ladite cour, ainsi qu'aux chefs de la Cour d'Appel de Toulouse (siège du pôle Chorus), et au chef dudit pôle Chorus.

Fait à Agen, le 1^{er} septembre 2017

LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Denis CHAUSERIE-LAPREE

LE PREMIER PRÉSIDENT

Philippe RUFFIER